

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 23 avril 2018**OBJET : Modalité de lancement de la souscription auprès des mécènes et donateurs.****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 18****Nombre d'exprimés : 21****Date convocation 17/04/2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois avril deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Pierre FOURÉ, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Pierre HART, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Liliane BLAISE, Linda BEGGUI, Céline BABUS, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Pierre REBUT, Marie Élise RENDIER, Didier RICHERD, Emmanuelle SCHARFF

**Procurations :**

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Jean-Charles CRONIMUND à Pierre REBUT

Myriam ROCHETTE à Pascale ANTHOINE-VUARCHEX

**Absents excusés :**

Ulrich DARBOST

Luc FERJULE

Audran BOROWSKI

Anthony GANDIA

Vanessa KAPLAN

Martine PADUANO

Yves RODRIGO

Boris VIVO

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la séance du 23 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la démarche de mécénat pour l'action « restauration du château des Tours ».

Aujourd'hui il s'agit de lancer la souscription auprès des mécènes, entreprises ou individuels.

Le mécénat permet aux entreprises de réduire leur impôt de 60% du montant du don.

La ville de Anse va s'appuyer sur la Fondation du Patrimoine qui a délégation du ministère de l'économie et des finances pour délivrer les reçus fiscaux.

D'autre part l'action de la Fondation, très visible dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, et sa réputation, sont des atouts pour faire de cette souscription une réussite.

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à s'appuyer sur la fondation du patrimoine pour la mise en place et le suivi des donations dans le cadre du mécénat pour l'action « restauration du château des Tours ».

Rendue exécutoire le

Par transmission en Sous-Préfecture  
et affichage en Mairie.

  
Le Maire,

**Daniel POMERET**